ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/2)

Livingstone, Zambie, 2 - 6 novembre 2026

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

Renforcement du programme national de sécurité du Nigéria à travers le comité national de sécurité opérationnelle

(Note présentée par le Nigéria)

RÉSUMÉ
La présente note présente la mise en place et la structure de travail opérationnelle du Comité national de sécurité opérationnelle (NOSC) du Nigéria comme une réalisation du programme national de sécurité (PNS). Elle décrit comment le Comité sert d'interface entre l'Autorité et les exploitants et prestataires de services pour traiter les préoccupations de sécurité opérationnelle, et comment ses groupes de travail spécialisés formulent des recommandations pour éclairer les décisions du Comité exécutif national de sécurité (NESC) concernant les politiques, l'affectation des ressources et la surveillance fondée sur les risques. Elle met également en évidence la première activité du Comité : une réunion avec l'organisation régionale de supervision de la sécurité, BAGASOO, qui a présenté un exposé sur l'Amendement 2 de l'Annexe 19 et sur les préparatifs du Nigéria en vue de la mission de validation coordonnée de l'OACI (ICVM). La suite à donner par la réunion est présentée au paragraphe 3.

Objectifs stratégiques	*Chaque vol est sûr et sécurisé*

1. INTRODUCTION

1.1 Le Nigéria continue de renforcer son programme national de sécurité (PNS) en mettant en place des dispositifs pratiques permettant à l'Autorité de l'aviation civile, aux exploitants, aux prestataires de services et aux principales parties prenantes de recenser les préoccupations de sécurité, de convenir des réponses à y apporter et de suivre les progrès. Une réalisation importante dans cette démarche est la mise en place du Comité national de sécurité opérationnelle (NOSC), qui assure une interface régulière entre l'Équipe de mise en œuvre du programme national de sécurité (SSPIT) et les exploitants et prestataires de services tenus de mettre en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité (SGS).

1.2 Le NOSC donne concrètement effet à la consultation des parties prenantes décrite dans la partie 20 du Règlement de l'aviation civile du Nigéria (Nig. CARs) et appuie la promotion de la sécurité par l'échange d'informations sur la sécurité. Il offre un cadre dans lequel les responsables de la

supervision et ceux qui gèrent les opérations quotidiennes peuvent discuter des carences de sécurité et des risques émergents, en s'appuyant sur leurs responsabilités et expériences respectives.

1.3 La présente note partage l'expérience du Nigéria dans la mise en place de ce dispositif, explique l'importance de ses groupes de travail spécialisés et souligne la valeur de l'apprentissage partagé au sein du Comité. Cette réalisation constitue un mécanisme structuré de collaboration et de prise de décisions éclairées en matière de sécurité.

2. ANALYSE

2.1 Un lien entre l'expérience opérationnelle et les décisions stratégiques

2.1.1 Les dispositifs de gouvernance du PNS du Nigéria relient le rôle stratégique du Comité exécutif national de sécurité (NESC), présidé par le Directeur général de l'aviation civile (DGCA), au rôle consultatif du NOSC en matière opérationnelle. Le NESC coordonne la mise en œuvre du PNS entre les organismes publics et les parties prenantes concernés, et supervise l'élaboration et l'examen périodique des politiques relatives au PNS. Le NOSC fournit des contributions opérationnelles à l'appui de ces responsabilités.

2.1.2 Le Comité réunit l'Autorité de l'aviation civile du Nigéria (NCAA), le Bureau nigérian d'enquêtes de sécurité (NSIB), la SSPIT et les représentants de l'industrie chargés de la gestion de la sécurité. Le NOSC est présidé par le Directeur chargé des missions spéciales de la NCAA, le Directeur chargé des missions spéciales du NSIB assurant la suppléance. Le Coordonnateur national du PNS dirige le secrétariat. Ce dispositif permet de réunir les connaissances opérationnelles et l'expérience de la supervision dans un même cadre de discussion et offre aux parties prenantes un canal commun pour soulever les questions nécessitant une attention au niveau de l'État.

2.2 Mandat et modalités de fonctionnement

2.2.1 Le mandat du NOSC couvre l'établissement et l'examen continu du profil de risque de sécurité opérationnelle de l'État ; l'élaboration de plans d'actions correctives visant à atténuer les risques recensés ; la coordination de la gestion du changement afin de déceler les nouveaux dangers et les risques émergents ; l'évaluation et le suivi des performances de l'État en matière de sécurité ; la coordination de la promotion de la sécurité ; ainsi que les contributions à la révision du document national du PNS et du Plan national de sécurité de l'aviation (NASP).

2.2.2 Les dispositions documentées prévoient des réunions trimestrielles du NOSC, avec une participation hybride afin de favoriser l'implication de l'ensemble de la communauté aéronautique. Le secrétariat rassemble les contributions et prépare les rapports à soumettre au NESC. Ces dispositions prévoient également le suivi de la mise en œuvre des recommandations, afin que les préoccupations soulevées lors des réunions puissent déboucher sur des actions.

2.3 Importance des groupes de travail spécialisés

2.3.1 La structure de travail du NOSC prévoit cinq groupes de travail spécialisés : sécurité de l'exploitation aérienne ; sécurité des aérodromes ; sécurité de la navigation aérienne ; la navigabilité ; et licences du personnel (PEL) et médecine aéronautique. Chaque groupe doit disposer d'un président, d'un vice-président et d'un secrétariat, coordonner ses activités avec le Coordonnateur national du PNS et élaborer des procédures adaptées à ses travaux. Il est prévu que les réunions des groupes de travail se tiennent à distance et que leurs rapports soient soumis au Président du NOSC par l'intermédiaire du Coordonnateur national du PNS. La structure de travail du NOSC est présentée à l'Appendice A.

2.3.2 L'objectif principal de ces groupes est d'examiner les risques opérationnels inhérents aux activités aéronautiques dans leurs domaines d'expertise respectifs. Leur importance réside dans le fait de réunir les personnes qui connaissent ces activités afin de recenser les dangers,

d'examiner le fonctionnement des mesures de maîtrise existantes et de recommander des mesures pratiques. Cet examen ciblé permet également de déceler les risques qui dépassent les limites organisationnelles ou techniques et nécessitent une réponse coordonnée. Des dispositions sont également prévues pour assurer la coordination et les échanges entre les groupes de travail d'experts, leur permettant de partager les informations pertinentes sur la sécurité, d'examiner conjointement les risques qui concernent plusieurs de leurs domaines d'expertise et d'harmoniser leurs recommandations avant de les soumettre au NOSC.

2.3.3 Les recommandations des groupes fournissent, par l'intermédiaire du NOSC, des éléments permettant d'éclairer les décisions du NESC concernant l'élaboration ou la révision des politiques de sécurité, l'affectation des ressources, les priorités de surveillance fondée sur les risques, la promotion ciblée de la sécurité et d'autres mesures visant à améliorer les performances en matière de sécurité. Par exemple, les préoccupations relatives aux incursions sur piste, aux communications contrôleur-pilote ou aux approches non stabilisées peuvent nécessiter les contributions de plusieurs groupes avant qu'une recommandation coordonnée puisse être formulée. Ces sujets sont recensés dans le document conceptuel du NOSC comme des thèmes possibles de discussion.

2.3.4 Ce dispositif contribue à relier l'évaluation technique à l'action des instances dirigeantes. Il permet au NESC de prendre en compte les éléments probants opérationnels, la réponse proposée et les ressources nécessaires lors de la définition des priorités. Il favorise également une vision plus cohérente des risques au niveau de l'État en regroupant des préoccupations que les différentes organisations pourraient autrement traiter séparément.

2.4 Apprentissage partagé et assistance régionale

2.4.1 Une autre réalisation dans le cadre du NOSC a été la présentation, par l'organisation régionale de supervision de la sécurité, la BAGASOO, d'un exposé sur l'Amendement 2 de l'Annexe 19 de l'OACI et ses implications pour le programme national de sécurité et les SGS des prestataires de services. Cette présentation a offert aux représentants de l'État et de l'industrie l'occasion d'examiner ensemble les changements et de discuter des défis liés à leur mise en œuvre.

2.4.2 BAGASOO a également présenté au NOSC un exposé sur les préparatifs du Nigéria en vue d'une mission de validation coordonnée de l'OACI (ICVM). Les participants ont ainsi pu discuter des préparatifs et de la contribution de leurs organisations respectives, tout en replaçant la préparation à la validation de la supervision dans le contexte plus large d'une mise en œuvre durable du PNS.

2.4.3 Les présentations ont été accueillies favorablement et ont créé une atmosphère constructive dans laquelle les participants ont pu partager les défis communs et apprendre les uns des autres. Cette expérience illustre la valeur du NOSC en tant que forum consultatif opérationnel et plateforme de promotion de la sécurité, l'expertise régionale favorisant une compréhension commune entre l'État et les prestataires de services.

2.5 Contribution à la mise en œuvre du PNS

2.5.1 Ensemble, le NOSC, sa structure de travail spécialisée et les activités d'apprentissage partagé représentent une réalisation significative dans la mise en œuvre du PNS du Nigéria. Ils fournissent un cheminement organisé allant des préoccupations opérationnelles aux recommandations techniques et aux décisions stratégiques. La poursuite du suivi des recommandations et de leur efficacité sera essentielle pour traduire cette coordination renforcée en améliorations durables des performances en matière de sécurité.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

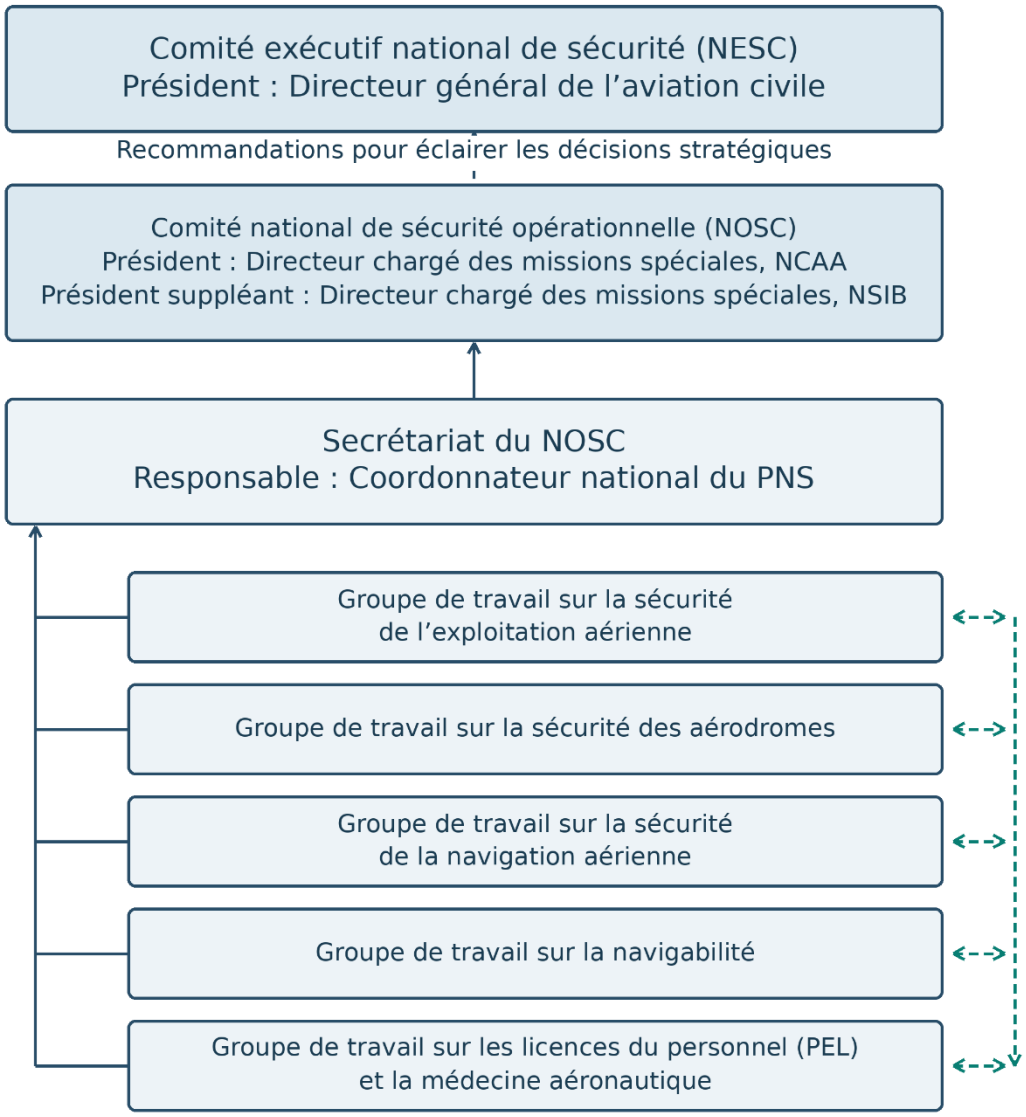
3.1 La réunion est invitée à:

a) prendre note des informations contenues dans la présente note concernant les réalisations du Nigéria dans le renforcement de la mise en œuvre du PNS par l'intermédiaire du NOSC,

de ses groupes de travail spécialisés et des activités connexes de promotion de la sécurité et d'apprentissage partagé.

FIN

APPENDICE A
ORGANIGRAMME DU COMITÉ NATIONAL DE SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE (NOSC)



Les groupes de travail d'experts assurent une coordination et des échanges entre eux pour traiter les risques opérationnels communs et harmoniser leurs recommandations. Les rapports sont soumis au Président du NOSC par l'intermédiaire du Coordonnateur national du PNS. Les recommandations du NOSC éclairent les décisions du NESC concernant les politiques de sécurité, l'affectation des ressources, la surveillance fondée sur les risques et les autres mesures d'amélioration de la sécurité.

.